



Promotion refusée . quels sont mes droits ?

Par **chantal77**, le **09/07/2009** à **19:49**

Bonjour,

Je travaille depuis 20 ans au même poste et dans la même société. Jusqu'en septembre 2008 j'étais assistante de trésorerie. Ma responsable qui était cadre est partie en licenciement économique. Son poste a été supprimé mais j'ai repris entièrement son travail . Pour m'aider , mon directeur financier m'a mis une dame qui n'est pas comptable . Il nous a mise au même niveau et même salaire. J'ai demandé à être responsable du service, ce qui m'a été refusé dans la mesure ou le poste "de Responsable" de trésorerie n'existe plus. Quels sont mes droits ? Que puis je faire et dire pour être à un niveau supérieur à cette dame? J'ai 20 ans d'expérience dans ce domaine.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **11/07/2009** à **07:27**

bonjour,

[citation]Quels sont mes droits ?[/citation]

a priori aucun... vérifier déjà dans votre convention collective la grille des salaires et si vous avez droit à une prime d'ancienneté.